BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°117 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée **Esther BAMOUNI/KANSONO**, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 11 octobre, de 11 heures 30 minutes à 12 heures 25 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné la députée Esther BAMOUNI/KANSONO pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés du mercredi 02 au samedi 05 octobre pour l'appropriation ; le mardi 08 octobre pour l'audition et le jeudi 10 octobre 2024 pour l'adoption du rapport, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le lundi 07 octobre 2024 de 14 heures 35 minutes à 16 heures 02 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés, de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par la Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, au 31 juillet ;
- ajustements proposés sur le budget 2024 ;
- prise en compte de la nouvelle configuration du Gouvernement dans le budget ;
- nouvelle configuration du budget 2024 ;
- nouvelles dispositions fiscales.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2- <u>Débat général</u>

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur:

- les raisons de l'annulation de crédits d'un montant de 830 665 000 francs CFA dans la présente loi de finances rectificative, au niveau du programme« Solidarité nationale et gestion des catastrophes » bien que le Burkina Faso soit confronté à des catastrophes naturelles qui nécessitent une prise en charge adéquate ;
- l'absence du programme « formation professionnelle », initialement logé au Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi et transféré vers la nouvelle section « Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique » ainsi que l'approche qui a été utilisée pour la répartition des crédits dans la nouvelle configuration du Gouvernement ;

- le retrait de la gestion des cantines scolaires aux collectivités territoriales et la garantie de l'utilisation efficiente et efficace par le Ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ainsi que le Ministère de l'Enseignement secondaire des crédits qui y seront alloués ;
- le niveau effectif de mise en œuvre de l'opération spéciale de délivrance de permis urbains d'habiter et d'attestations d'attribution de parcelles, le montant des recettes mobilisées dans le cadre de cette opération spéciale ainsi que les perspectives ;
- la non prise en compte sur l'ensemble du territoire national, de l'institution par l'Etat de l'opération spéciale de délivrance de permis urbain d'habiter ou d'attestation d'attribution de parcelles ;
- l'annulation de crédit du programme 013 « protection civile » ;
- le bilan de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi n°042-2023/ALT du 15 décembre 2023 instituant le forfait au titre de la cession définitive des terres du domaine privé immobilier de l'Etat et du domaine privé immobilier des collectivités territoriales.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A la suite du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, les députés membres de la CGSASH sont rassurés que le niveau du déficit global rapporté au PIB reste inchangé ainsi que celui de la loi de finances initiale du fait de la couverture partielle du gap induit à travers l'annulation des appuis budgétaires par les ouvertures additionnelles de recettes et les annulations effectuées dans les budgets des ministères et institutions.

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- de dégager des espaces budgétaires afin d'assurer une meilleure couverture des nouveaux besoins prioritaires et d'effectuer la clôture de l'exercice dans de bonnes conditions ;
- de prendre en compte la nouvelle configuration du Gouvernement, notamment le transfert de ressources destinées à l'acquisition des vivres au profit des personnes vulnérables, des cantines scolaires et des cartables pour l'enseignement de base et l'enseignement secondaire ;
- de prendre en compte les nouvelles mesures fiscales à travers une optimisation des ressources fiscales intérieures pour compenser la baisse des appuis budgétaires et pour réduire les difficultés de mobilisation des recettes fiscales dans les localités à forts défis sécuritaires ;
- d'accompagner la politique de transformation des produits agro-alimentaires et d'éviter une augmentation incontrôlée des prix, à travers l'instauration d'une exonération de fait à accorder lors de la vente de la farine de certaines céréales.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement, de travailler pour un meilleur ajustement budgétaire, à travers une réorientation de crédits en majorité vers les dépenses d'investissements et les secteurs sociaux.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur

Esther BAMOUNI/KANSONO

Liste des députés présents à la séance d'appropriation du lundi 07 octobre 2024

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BALBONE Boubacar	Membre
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	KY Drissa	Membre
6.	OUEDRAOGO Aguiératou K.	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	TINDANO Y. Arnaud	Membre

Liste des députés absents à la séance d'appropriation du 07 octobre 2024

N°	NOM ET PRENOMS	Justification
1.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	Malade
2.	SAWADOGO Abdoulaye	Mission
3.	OUEDRAOGO Youssouf	Mission
4.	GUIGUIMDE Wend pouiré Patrice Laurent	Agrégation

Liste des députés présents à la séance d'adoption du 11 octobre 2024

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1er secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2è secrétaire
5.	BALBONE Boubacar	Membre
6.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
7.	KY Drissa	Membre
8.	OUEDRAOGO K. Agueratou Kiiswensida	Membre
9.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

Liste des députés absents à la séance d'adoption du 11 octobre 2024

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
2.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
3.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Administrateur parlementaire
4.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Administrateur parlementaire
5.	BATIONO Larissa	Secrétaire
6.	BAGAMZANRE Clarisse	Stagiaire
7.	OUEDRAOGO Audrey	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique